N° 531 CINQ CENTIMES Dimanche 11 Mai 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 18
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . [illegible] la ligne
RÉCLAMES . . . . [illegible]
FAITS DIVERS . . . . . . [illegible]
LOCALES . . . . [illegible]

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'AGITATION OUVRIÈRE

A LILLE

Nous sommes heureux de pouvoir constater que la situation se détend et même qu'elle s'est améliorée d'une façon très sensible. On aurait pu croire que la grève se fut prolongée jusqu'après la fête du Broquelet. Fort heureusement, la population ouvrière est rentrée en elle-même et a calculé ses propres intérêts. En grande partie, le travail a été repris hier.

Nous félicitons bien vivement les travailleurs d'avoir pris cette décision énergique.

A la filature de M. Julien Le Blan, rue de Belfort ; à l'établissement Faucheur, rue des Stations ; à la filature de lin de M. Van de Weghe, rue des Processions, à Fives, le chômage n'existe plus. Le nombre des absents est bien minime.

Chez M. Bériot, fabricant de chicorée, rue de Douai, quelques ouvriers se sont présentés hier matin, pour reprendre le travail. Au tissage à la main de M. Detroy, rue Saint-Luc, à Saint-Maurice, plusieurs ouvriers se sont remis à l'ouvrage.

Il reste quarante ouvriers en grève à la fabrique de M. Wiseux-Ponteville et Cie, rue du Faubourg de Tournai à Fives, et quinze à la teinturerie de M. Stalars, quai de l'Ouest.

A l'Union linière, rue de Wazemmes, le chômage continue. Le directeur en profite pour faire procéder à la réparation de certaines machines.

La maison Wibaux-Florin, rue de Wagram et la fabrique Van Meenen, rue d'Esquermes, se trouvent également dans le même cas.

Chez Mme veuve Casse et chez M. Cuvelier, rue de Bouvines, la reprise du travail est complète.

La troupe est toujours sur les lieux et continue à prendre les mesures d'ordre nécessaires. Des patrouilles parcourent les quartiers intéressés, le jour et la nuit.

Une nouvelle grève

Il nous faut cependant signaler une nouvelle grève. Elle s'est déclarée hier au tissage de toiles de M. Paul Mamet, quai de l'Ouest.

Cent ouvriers environ ont abandonné le travail. M. Mamet, habitant Armentières, les ouvriers ont nommé cinq délégués qui ont adressé à leur patron une lettre recommandée qui contenait l'exposé de leurs revendications.

Ces ouvriers, dont l'attitude n'a pas cessé un seul instant d'être calme, exigent bien peu de choses. Ils se plaignent simplement de ce que les amendes infligées soient doublées par les patrons et ils protestent contre la multiplicité des amendes.

Il est à espérer que ce dernier conflit ne tardera pas à prendre fin comme les autres.

AUX ENVIRONS

A la Madeleine, au Pont-de-Marcq et à Saint-André. — Les établissements de Mme veuve Boniface, Pauchet, Barbres, sont encore en inactivité.

Mais il est certain qu'on y travaillera samedi prochain, après la ducasse du hameau de Berkem.

Quant au personnel de l'établissement Kuhlmann, de La Madeleine, il est à présent au complet malgré la grève partielle de l'usine de Loos.

Jeudi, dans l'après-midi, trois des grévistes de cette usine ont été signalés aux abords de l'établissement de La Madeleine ; ils paraissaient chercher à entrer en conversation avec des ouvriers des fours à poussières ; mais, reconnus par un surveillant, ils se sont retirés sans mot dire.

Aux environs, le calme se rétablit.

A *Croix* le travail de nuit a été repris jeudi soir chez M. Isaac Holden.

A *Wasquehal*, seule, l'usine de M. Hannart ne marche pas encore.

A *Lannoy, Lys, Leers, Hem, Anstaing* la reprise générale ne tardera pas à avoir lieu.

Dans deux établissements seulement, les ouvriers refusent de rentrer : chez M. Duffrenes, à Lannoy, et chez M. Parent-Desurmont, à Hem.

A ROUBAIX

Enfin ! la grève est presque terminée et nous sommes persuadés que lundi ou mardi au plus tard, le travail sera repris dans toutes les usines.

Les ouvriers ont enfin reconnu, que cette grève excitée par la jalousie de l'étranger leur serait préjudiciable et que leurs intérêts seraient bien plus sacrifiés que ceux des patrons.

Nous avons peu de chose à dire aujourd'hui au sujet de la grève.

Aucun incident ne s'est produit dans la journée de vendredi qui a été extrêmement calme.

Sans la présence de la troupe, on ne croirait pas qu'il reste encore 6,000 grévistes dans notre ville.

Il y a eu hier matin 20.942 ouvriers qui ont repris le chemin de l'usine ; ce chiffre doit être ainsi réparti :

Peignages et filatures. .	9.809
Tissages.	6.730
Teintures et apprêts . .	4.403
Total. .	20.942

Dans l'après-midi, un peu plus de 21.500 ouvriers travaillaient.

Diverses réunions privées ont eu lieu dans différents quartiers de la ville.

Ce sont principalement les ouvriers tisseurs qui se sont assemblés. Presque tous ont décidé de continuer la grève jusqu'à la prochaine réunion qui aura lieu lundi rue Vallon, ainsi que l'avait demandé la veille le citoyen Carrette, les délégués, au nombre de deux par chaque établissement, se sont réunis dans le local du Parti ouvrier.

La reprise du travail a été décidée pour lundi à la condition que les ouvriers qui se sont occupés de la grève, soit comme délégué soit autrement ne seront pas renvoyés de leur usine.

Les ouvriers du tissage Charles Dulac, rue des Longues-Haies, se sont également réunis dans la matinée, et ont décidé, par 70 voix contre 22, au scrutin secret, la continuation de la grève.

Les 22 ouvriers qui avaient demandé la reprise du travail se sont ralliés à la majorité.

Quatre ouvriers arrêtés pendant la grève ont été mis en liberté.

M. le Procureur a déclaré qu'il reverrait avec une attention bienveillante les dossiers des inculpés sur lesquels il n'a pas encore pris de détermination.

On peut espérer qu'un certain nombre seront remis en liberté dans quelques jours.

Parmi les quatre ouvriers rendus à la liberté, nous devons signaler le citoyen David, qui s'est fait entendre dans plusieurs réunions.

Jeudi, vers une heure de l'après-midi, l'agent Labbé, qui se trouvait au poste du 3e arrondissement, fut requis par M. Emile Delannoy, fabricant, rue St-Amand, pour protéger ses ouvriers contre les menaces de quelques meneurs.

Au moment où l'agent arriva, les grévistes prirent la fuite à toutes jambes. Néanmoins M. Delannoy avait reconnu un des plus violents, le nommé Séraphin Deronne, âgé de 28 ans, déserteur belge, demeurant impasse Nabuchodonosor.

La police se présenta chez lui au moment où il se trouvait dans son jardin ; se voyant sur le point d'être pris, il escalada un mur et se sauva.

Il court encore,

L'anarchiste Leroux conduit à Lille

L'anarchiste Leroux, arrêté jeudi soir à la sortie du local l'*Avenir*, rue Vallon, a été conduit, sous bonne escorte, vendredi matin, à neuf heures à la prison de Lille.

Leroux, depuis son arrestation, s'est retranché derrière un silence absolu. C'est à peine s'il répondait aux questions qui lui étaient posées. Il a toutefois déclaré qu'il n'ignorait pas être sous le coup d'un mandat d'arrêt : mais on se demande si ce n'est pas par forfanterie qu'il a été amené à faire cet aveu.

Il paraîtrait que d'après des renseignements recueillis sur Leroux, il résulte que c'était certainement un des meneurs qui ont fomenté la grève dans le Nord.

A TOURCOING

Les rapports d'hier matin sur l'état de la grève indiquaient 98 établissements travaillant au complet ; 7 partiellement, et un seul, la filature Duvillier-Motte, encore en chômage, le travail n'y sera repris que lundi matin.

Aucun incident ne s'est produit au cours de la journée d'hier. On commence à dégarnir les postes établis dans les établissements industriels.

Les deux compagnies du 1er de ligne sont parties hier de Tourcoing pour Wattrelos. Les chasseurs à cheval vont également quitter notre ville. Nous croyons cependant savoir qu'un escadron de dragons va les remplacer jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre.

A ARMENTIÈRES

La grève du tissage Dulac

Comme tout le faisait prévoir, la grève des ouvriers du tissage de M. Dulac n'a pas eu le moindre contre-coup sur les autres établissements industriels de la ville.

Les grévistes n'étant pas encore parvenus à obtenir la plus légère concession de leur patron, se promènent dans les rues par petits groupes.

Le plus grand calme est observé.

A Paris

Fin de la Grève des ouvriers gaziers

Paris, 9 mai. — Les Compagnie du gaz ont accepté toutes les réclamations des ouvriers. La grève est terminée.

A Saint-Étienne

Saint-Etienne, 9 mai. — La délégation des ouvriers mineurs du bassin devait être entendue hier soir dans le cabinet du préfet, concurremment avec les directeurs des Compagnies, au sujet du fameux programme des revendications élaboré dans le récent Congrès auquel ont pris part des délégués de tous les départements houillers ; mais, comme cela était à prévoir, les directeurs des Compagnies qui n'avaient pas à venir discuter un programme inacceptable se sont abstenus.

Après quelques instants d'entretien avec le préfet, la délégation ouvrière s'est rendue à la Bourse du travail où, devant un auditoire assez nombreux, elle a rendu compte de son infructueuse démarche.

La grande majorité de l'assemblée était d'avis, en présence de la décision des directeurs des mines, de décider immédiatement la grève générale.

D'autres, sans être absolument opposés à la cessation du travail, émettaient l'idée qu'il fallait attendre encore quelques jours.

Les délégués ont pris une très importante délibération : sous le sceau du plus grand secret, on a décidé de convoquer au moyen de lettres particulières distribuées aux abords des puits au moment de leur arrivée au travail, tous les mineurs du bassin de la Loire, au nombre de 12,000 environ, à deux immenses réunions tenues simultanément dimanche matin à neuf heures à la Bourse du travail et dans la grande brasserie de Bellevue.

Dans ces réunions, les délégués exposeront chacun de leur côté la situation et l'insuccès de leurs démarches pour arriver à une entente avec les compagnies, puis l'on procédera à un scrutin par bulletins secrets et les auditeurs auront à répondre par oui ou par non s'ils veulent la grève générale où s'ils y sont opposés.

Le vote sera décisif.

Il y a de l'orage dans l'air et il est fort à craindre que la tempête n'éclate dès dimanche soir.

A Reims

Reims, 9 mai. — La situation de la grève à l'usine Isaac Holden et fils reste la même ; le calme continue ; une seconde grève vient d'éclater à l'usine Jonathan Holden, autre peignage mécanique. Trois cents ouvriers environ, ont abandonné le travail.

A Bessèges

Bessèges, 9 mai. — Le vote des chargeurs des hauts-fourneaux de Bessèges, pour décider la continuation de la grève a eu lieu hier, soir, à l'hôtel-de-ville.

Il y avait 40 votants, qui ont tous voté la continuation de la grève, à cause du refus de l'administration de réduire la durée de la journée de travail.

La grève des mineurs continue à Bessèges, Lalle, Trélys, Lajasse, Martinet et Molières, mais l'ordre n'a pas été troublé.

Bessèges, 9 mai, soir. — Des malfaiteurs ont tenté d'arrêter la marche des ventilateurs dans les mines de Lalle et de Bessèges.

La gendarmerie et les ingénieurs ont été prévenus et ont empêché de graves accidents.

Un escadron de dragons assure la liberté du travail.

Le préfet, le général et le sous-préfet, sont sur les lieux.

ÉTRANGER

Nous résumons, faute d'espace, toutes les dépêches que nous recevons de l'étranger.

La situation s'améliore.

Ainsi, à Vienne, les ouvriers de la fabrique de tapis et d'étoffe d'ameublement Philippe Haas et fils ont repris le travail sans conditions, bien que la direction ait refusé l'augmentation de salaire de 30 0/0 qu'ils demandaient et déclaré en outre qu'elle ne voulait pas continuer les négociations tant que le travail n'aurait pas été repris.

A Buda-Pesth, les patrons boulangers ont consenti aux demandes des ouvriers.

La grève touche à sa fin.

A Barcelone, la situation est meilleure mais la grève n'est pas encore terminée.

A Reus, l'agitation est toujours très grande.

A San Félice de Guixols, on a arrêté plusieurs grévistes pour excitation de mineurs à la grève.

A Gracia, la grève est presque générale.

A Valence, la grève est considérée comme terminée. Le travail a repris dans toutes les fabriques : les ouvriers du port travaillent également.

A la Corogne, on est parvenu à conjurer la grève des boulangers.

LES LOIS OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE

Le gouvernement allemand n'a pas attendu longtemps, après la Conférence ouvrière, pour soumettre à la Législature les réformes qu'il juge utile et humain d'introduire dans l'existence active du travailleur.

L'ensemble de ces réformes, par lesquelles l'Allemagne veut prêcher d'exemple, est présenté sous le titre : « Projet de protection ouvrière. » C'est donc bien, comme l'a dit l'empereur, dans l'unique intention d'améliorer le sort des ouvriers que la loi a été élaborée.

Voyons ce qu'elle apporte de nouveau.

La première réforme concerne le repos du dimanche et des jours de fêtes. Dorénavant le patron ne pourra pas obliger ses ouvriers à travailler plus de cinq heures dans certains métiers dits de vente ou de commerce : dans tous les autres, le travail du dimanche est défendu, avec quelques exceptions qui ne font que confirmer la règle.

Jusqu'à présent, le travail des jours fériés était permis ; mais les patrons ne pouvaient pas l'imposer ; en d'autres mots, chacun était libre d'agir comme il l'entendait.

Ce système de liberté est remplacé par celui de la défense ; l'Allemagne adopte le dimanche anglais. A nos yeux, ce n'est pas un progrès, ce n'est pas non plus une nouvelle protection accordée à l'ouvrier.

Nous ne serions pas étonné de voir les libéraux parlementaires préférer le système actuel au nouveau.

Actuellement, les enfants de moins de douze ans ne peuvent être admis dans la fabrique. On recule cet âge minimum d'un an, en le fixant à treize ans ; et l'enfant de plus de treize ans ne peut être admis que s'il a achevé son instruction primaire.

La journée maxima des enfants de moins de quatorze ans est de six heures et celle des « jeunes ouvriers » de dix heures. On admet des exceptions que pourra indiquer le conseil fédéral, ainsi pour les filatures ; mais même dans les ateliers exceptés, le travail des enfants ne pourra dépasser trente-six heures par semaine ; celui des jeunes ouvriers pourra être porté jusqu'à soixante — soixante-quatre et, pour les briquetiers, à soixante-neuf heures.

Quant au travail des femmes, il ne peut, généralement, dépasser les huit heures et demie du soir et ne peut pas commencer avant cinq heures et demie du matin. Le samedi et la veille d'une fête, il doit être arrêté à cinq heures et demie du soir. La journée de la femme de plus de 16 ans ne peut être au maximum, que de onze heures.

Les ouvrières de plus de 16 ans, « qui ont un ménage », doivent au moins avoir, vers midi, une heure, et demie de repos, pour pouvoir se rendre chez elles. Il est défendu maintenant d'employer les accouchées avant trois semaines, elle ne pourront plus dorénavant travailler qu'un mois après leurs couches.

En des cas exceptionnels — quand la besogne est extraordinairement urgente — il sera permis de laisser travailler les femmes de plus de seize ans jusqu'à dix heures du soir, mais à condition que leur journée ne dépasse pas treize heures. Ces cas exceptionnels ne peuvent pas se présenter plus de quarante fois par an.

Suivent des prescriptions touchant les mesures à prendre pour éviter les accidents.

Vient ensuite l'importante question du règlement des fabriques et ateliers. Chaque fabrique est tenue d'afficher son « ordre de travail » qui doit indiquer le commencement et la fin de la journée, le jour du paiement des salaires, le terme auquel patrons et ouvriers peuvent renoncer à leur accord, les motifs pour lesquels un ouvrier peut être immédiatement renvoyé ou quitter la fabrique, les amendes et les peines.

Les amendes ne peuvent pas dépasser le salaire de deux journées et doivent servir « au bien » des ouvriers, mais cette disposition ne touche pas au droit du patron de se faire indemniser pour tout travail mal exécuté.

Le règlement peut prescrire que le salaire des ouvriers mineurs ne sera payé qu'aux parents ou aux tuteurs et que l'ouvrier mineur ne peut renoncer au travail qu'avec l'autorisation de ses parents. Aucun renvoi et aucun départ d'ouvrier ne peut avoir lieu pour d'autres motifs que ceux que mentionne le règlement et les peines prévues sont seules applicables.

Avant d'arrêter le règlement ou de le modifier, le patron « doit donner à ses ouvriers l'occasion de s'exprimer (sich zu aussern) sur le contenu. »

Tout ouvrier mineur a un livret et ne peut être employé qu'à cette condition. Si le mineur n'a pas 16 ans accomplis, son livret est remis à son père ou à son tuteur.

Le patron peut en cas de rupture de contrat par l'ouvrier, « réclamer une amende » capable de s'élever jusqu'à six semaines de salaire ! L'ouvrier jouit du même droit à l'égard du patron. L'ouvrier a le droit de réclamer, à son départ, une attestation de bonne conduite.

Celui qui décide l'ouvrier à cesser le travail ou l'empêche de le continuer est puni d'un emprisonnement d'au moins un mois et, en cas de récidive, d'au moins un an !

Telles sont les principales prescriptions du projet qui est soumis au Reichstag et auquel l'Empereur a consacré, hier, la plus grande partie du discours du trône.

Remarquons bien la disposition qui punit sévèrement « celui qui décide l'ouvrier à cesser le travail ». On ne pourra plus en Allemagne exciter à la grève sans courir le danger de passer au moins un mois en prison.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Commission du Budget

Paris, 9 mai. — Le gouvernement a transmis aujourd'hui à la commission du budget ses propositions rectifiées de dépense pour le budget de 1891.

Conformément au vœu de la commission, il a recherché toutes les diminutions possibles.

Le chiffre des réductions qu'il propose s'élève à 30 millions 600.000 francs.

Nous signalerons notamment 11 millions 1/2 sur la guerre, 6 millions sur la marine, 4 millions sur les travaux publics, 3 millions sur les finances, 1,200,000 francs sur les colonies et 500,000 francs sur les affaires étrangères.

Sur la guerre, il y a 11 millions de réduction au budget extraordinaire, mais, à l'ordinaire, le ministre, qui avait effectué 5 millions 1/2 d'économies sur certains services, est obligé de demander 5 millions de plus par suite d'insuffisance des prévisions primitives sur d'autres services.

Les réductions effectuées sur les divers ministères ne sont pas toutes des économies proprement dites ; il y en a qui sont le résultat de certaines prévisions de dépenses.

Ainsi, aux finances, il y a 1,300,000 francs de réduction sur les prévisions de dépenses pour les pensions militaires.

Aux travaux publics, il y a les ajournements ou ralentissements de travaux.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 9 mai. — La commission saisie des propositions relatives à la réglementation du travail, en l'absence de M. de Mun absent par congé, a entendu les membres qui ont signé avec le député du Morbihan la proposition de loi tendant à limiter à 58 heures par semaine, suivant le système anglais, le travail des femmes adultes.

Ce sont : MM. Lecour, Thellier de Poncheville, Brincart, Ramel, Montalembert.

M. Montsaulnin également signataire de la proposition s'était excusé.

La semaine de 58 heures serait applicable à tous les ouvriers, sauf aux ouvriers agricoles. Il serait formellement interdit de travailler au-delà de cette limite et les 58 heures seraient ainsi réparties : dix heures les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et huit heures le samedi ; le dimanche repos absolu.

La commission a entendu ensuite M. Picard sur la proposition de loi, tendant à fixer à dix heures la journée de travail des adultes hommes pour tous les jours de la semaine ; les ouvriers seraient autorisés néanmoins à faire quelques heures supplémentaires le samedi, pour certains travaux, comme nettoyage de machines ; la loi ne serait pas applicable à certaines industries déterminées. La commission a décidé de convoquer lundi M. Boyer, signataire de la proposition Ferroul, sur laquelle ont été entendus hier MM. Cluseret, Lachize, Thivrier, et tendant, comme les pétitions de la délégation du 1er mai, à la limitation de la journée de travail à 8 heures.

La commission du travail a décidé ensuite de ne pas entendre M. Boyer, mais elle le chargea de faire connaître aux délégués du 1er mai qu'elle les entendrait s'ils en faisaient la demande.

Le Crédit Agricole

Paris, 9 mai. — M. Méline déposera demain à la Chambre, un projet tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire ; l'idée fondamentale du projet est la distinction entre le crédit et l'Emprunt et tend à favoriser les billets à ordre souscrits par les agriculteurs.

LES RAISINS SECS

Paris, 9 mai. — La commission du droit sur les raisins secs vient de se constituer. Elle a élu M. Déandreis président et M. Jamais, secrétaire.

L'exposé des opinions a fait constater qu'elle était unanime en faveur du droit.

L'Affaire du Crédit Foncier

Paris, 9 mai. — Le gouvernement a désigné ce matin les membres de la commission administrative chargée de procéder à une enquête.

Cette commission est composée de M. Massat, inspecteur général des finances, Jacquin et Jolly, inspecteurs des finances.

La commission s'est mise au travail dès ce soir.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 9 mai. — Le Président de la République a reçu ce matin le bureau du comité du congrès permanent des accidents du travail.

M. Carnot a reçu également le général Loizillon qui vient d'être nommé commandant du 1er corps d'armée, en remplacement du général Jamont, qui lui-même remplace M. de Miribel.

Enfin, le président a reçu le général de Menabrea, retour d'Italie.

Cette dernière visite, non officielle, a été purement amicale.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 16

MÈRE

— Si le prince Zamiresco a gagné cent mille francs lundi ou mardi, ce n'est pas ici.

M. Armihaud lança un coup d'œil à son ami :

— Vous voyez.

Puis revenant à ses questions :

— Les choses n'ont pas pu se passer en votre absence ?

— Je ne me suis pas absenté ; d'ailleurs, au cas même où je me serais absenté, la chose n'aurait pas pu se passer sans que je la connusse ; enfin, le prince Zamiresco n'est jamais entré à la Concorde, et n'y entrera jamais, je l'espère bien.

— Pourquoi ? demanda M. Combarrieu.

— Vous pouvez répondre, dit M. Armihaud.

— Parce que ce prince Zamiresco n'est pas une personne honorable.

— Qu'est-ce au juste ?

— Au juste, je serais bien embarrassé de le dire ; mais si monsieur le président veut être fixé là-dessus, on peut interroger Dantin, qui doit le connaître.

— Envoyez-nous Dantin, alors.

— Qu'est-ce que c'est que celui-là ? demanda M. Combarrieu.

— Un type que je vous recommande : ancien agent politique, ancien agent de la brigade des jeux, maintenant notre employé ; connaît le monde des tripots aussi bien que les voleries en usage dans ces lieux ; en somme, un garçon curieux et intéressant, qui mérite toute confiance.

Un homme d'une cinquantaine d'années, à la tournure militaire, aux yeux perçants, entra dans le cabinet.

— Vous connaissez le prince Zamiresco ? demanda M. Armihaud.

— Un peu, monsieur le président.

— Nous voudrions savoir ce qu'est ce prince Zamiresco.

— Il y a bien des gens à Paris qui sont comme monsieur le président, répondit Dantin en souriant.

— Vous pouvez parler en toute franchise ; nous vous avons appelé pour que vous nous éclairiez ; dites-nous ce que vous savez, tout ce que vous savez.

— Je sais que le personnage en question n'est pas prince, n'est pas Roumain, ne s'appelle pas Zamiresco ; mais son vrai nom je l'ignore, comme sa nationalité ; pour son métier, je suis mieux renseigné : c'est un grec, et la preuve, c'est qu'il y a cinq ans, à Nice, j'ai été chargé de le reconduire à la frontière après l'avoir pris au moment où, au Cercle de la Méditerranée, il tirait de sa botte droite une séquence.

— Cela est connu ? demanda M. Combarrieu.

— Dans le monde des joueurs, certainement ; cela et bien d'autres choses encore. Faut-il raconter tout ce qui court sur son compte ?

— C'est inutile. Dites-nous seulement, si vous le savez, où et comment ce prétendu prince aurait gagné lundi ou mardi cent mille francs à M. Victorien Combarrieu.

— Je n'ai pas entendu parler de ça ; mais je serais joliment étonné que ce fût vrai.

— Qu'est-ce qui vous étonnerait ? demanda M. Combarrieu.

— Que M. Victorien Combarrieu eût joué seulement dix louis contre le prince.

— Ah !

— Et aussi que le prince eût risqué cent sous contre M. Victorien Combarrieu.

— Et pourquoi donc ? s'écria M. Combarrieu.

— Parce que corsaires contre corsaires ne font pas leurs affaires.

— Il suffit, nous vous remercions, interrompit vivement M. Armihaud.

Dantin comprit qu'il avait lâché une sottise, mais pourquoi avait-on fait appel à sa franchise ? Son président, qui le connaissait, devait savoir que, quand on lui donnait la parole, il racontait volontiers les histoires qui ornaient sa riche mémoire. Ils sont rares les bons policiers dont la langue n'est pas longue Sans chercher à s'excuser, ce qui probablement n'aurait fait que compliquer les choses, il salua et sortit.

Ce fut M. Combarrieu qui, le premier, releva la tête ; il était pâle et ses lèvres tremblaient, agitées par un frémissement qui contractait le bas de son visage.

— Vous m'avez dit que cette homme vous inspirait toute confiance ?

— Sans doute ; au moins pour certaines choses.

— Celles du jeu.

— Je dois vous faire observer que, comme tous les policiers, il est disposé aux soupçons, et qu'il admet trop facilement ce qui n'est que rumeur et propos en l'air.

— Je voudrais vous croire, mais vous comprenez que je ne peux pas m'en tenir à une vague espérance. Il vient de lui échapper des paroles qui doivent être expliquées. Mon fils vous le savez, m'a causé de grands chagrins, et par faiblesse, par tendresse, comme aussi par un sentiment de fierté et de dignité mal compris, je n'ai pas voulu connaître sa vie, détournant les yeux de ce que je voyais, fermant les lèvres de ceux qui essayaient de m'avertir, comme s'il suffisait d'ignorer les choses pour qu'elle n'existent pas. Mais, après ce qui vient d'être dit devant vous, je ne puis pas plus longtemps m'enfermer dans cette ignorance coupable. Il faut que je le sache. Il faut que je le juge. Je vous prie donc de faire appeler votre inspecteur et de lui dire de me donner toutes les explications qui peuvent m'éclairer.

— Mais, mon cher ami...

— Comme vous, je voudrais croire à des rumeurs et à des propos en l'air, de même que je voudrais croire aux exagérations d'un policier ; mais mon devoir et mon honneur exigent que j'aille au fond des choses, quoique j'y puisse découvrir.

Il était impossible d'échapper à une demande qui se posait dans ces conditions. M. Armihaud sonna.

— Prévenez M. Dantin que je le prie de revenir, dit-il au valet qui se présenta.

Il s'établit un silence pénible qui heureusement dura peu. Presque aussitôt Dantin fit son entrée dans une attitude embarrassée qui disait que, pendant sa courte absence, il s'était renseigné et savait maintenant à qui il allait parler.

— Mon ami, M. Combarrieu désire vous poser quelques questions, dit M. Armihaud ; je compte que vous répondrez comme vous le feriez pour moi ; je vous laisse.

Ce fut un soulagement pour M. Combarrieu Au moins n'aurait-il pas à rougir devant un ami.

— Veuillez croire dit Dantin avec confusion que si M. le président m'avait connaître la personne pour laquelle il me demandait des renseignements, je ne me serais pas exprimé avec cette légèreté.

— Je veux dire cette maladresse ; on m'invitait à la franchise, et...

— Vous connaissez M. Victorien Combarrieu ?

— Je le connais.

— Comment l'avez vous connu ?

Dantin garda le silence.

— M. Armihaud ne vous a-t-il pas demandé de me répondre comme vous lui répondriez ?

— Certainement, monsieur, mais enfin vous n'êtes pas M. Armihaud.

— Je suis un père, et c'est comme père que je vous interroge. Comprenez donc que vos hésitations sont pour moi la plus cruelle des angoisses. Je n'ai pas à vous expliquer ma situation, vous devez sentir ce qu'elle est. En quelques mots vous venez de jeter dans mon cœur des soupçons qui m'étouffent. Vous m'avez fait entrevoir des choses que je ne soupçonnais pas et que je dois connaître quelles qu'elles soient. Parlez donc, je vous adjure de parler.

Dantin ne se décida pas.

— Votre silence est la plus graves des accusations, continua M. Combarrieu, puisqu'il permet toutes les craintes. Songez, monsieur, que mon fils est d'un âge où une main ferme peut l'arrêter dans la mauvaise voie : mais pour que cela soit possible, il faut que celui qui doit le retenir et le diriger soit éclairé. Je ne le suis pas. Je soupçonne tout, je ne sais rien, rien. Que puis-je ? Vous me disiez tout à l'heure que vous connaissiez mon fils ; dans quelles circonstances l'avez-vous connu ?

Cette fois, Dantin n'hésita plus :

— Je comprend que j'en ai trop dit pour ne pas tout dire ; mais vous vous rappellerez, monsieur, que je ne le fais que forcé et contraint par votre insistance, après avoir été mis par une sorte de surprise dans cette position de vous blesser si je me tais, de vous désespérer si je parle.

— Parlez.

— C'est il y a trois ans que j'ai connu M. Victorien ; je venais de quitter la brigade des jeux ; je fus mis en rapport avec lui par un de ses amis dont le nom n'a pas besoin d'être prononcé, un fils de famille mangé par les usuriers, dont j'avais tant bien que mal arrangé les affaires. Le jeune homme me demanda de rendre le même service à son ami, et j'allai voir M. Victorien, qui me raconta ce qu'il attendait de moi. Pour payer une dette de deux cent mille francs contractée envers le prêteur d'un club et qui lui coûtait dix mille francs par mois...

— Est-ce possible !

— Dans ce monde-là, c'est l'invraisemblable seul qui est le vrai. Pour se débarrasser de cette dette, il avait été amené par le bookmaker Vassiette à faire deux affaires commerciales pour lesquelles précisément on m'appelait. L'une était un achat de cent mille bouteilles de vin mousseux de l'Anjou, imitant le vin de Champagne, au prix de deux francs la bouteille, soit deux cent mille francs et qu'il devait revendre avec un bénéfice de un franc par bouteille, soit cent mille francs. L'autre était encore un achat, mais cette fois de ficelle à un fabricant de la Somme, moyennant cent mille francs. Pour donner une tournure commerciale à cette opération, on s'était procuré un marchand de vin et un épicier qui avaient fait les valeurs sur lesquelles M. Victorien avait apposé un aval de garantie ; et, pour prix de cette complaisance, l'un avait prit une commission de vingt mille francs, l'autre une de dix mille francs. Les marchandises, livrées par les fabricants contre dix billets — dix wagons de ficelle — avait été entreposées, warrantées et finalement vendus, à perte, faut-il le dire : les vins mousseux à cinquante centimes la bouteille, soit cinquante mille francs au lieu de trois cent mille francs ; les cent mille francs de ficelle avec une perte de soixante-quinze pour cent. Ce que M. Victorien voulait c'était obtenir une diminution sur les trois cent mille francs de valeurs souscrites ; ce qui n'était possible qu'en prouvant la mauvaise foi de ses vendeurs. Ce fut à cela que je m'employai et j'eus la chance de réussir... en partie.

Qu'appelez-vous réussir ? demanda M. Combarrieu, trop bon commerçant pour ne pas lâcher cette question.

— J'obtins vingt-cinq pour cent de l'Angevin et vingt du Picard : pour avoir davantage il fallait engager un procès, que M. Victorien ne voulait pas. Si peu que ce fut, il s'en déclara satisfait et continua de me charger de quelques-unes de ses affaires.

— De ce genre ?

— Il en avait de pis. En allant chez lui tous les jours le matin, et quelques fois le soir je rencontrais dans son salon, un tas de gens véreux, usuriers, qui venaient lui offrir de l'argent, faiseurs qui venaient lui proposer des affaires dans lesquelles il devait trouver la fortune car il y a cela de curieux chez lui que, s'il a été plus d'une fois dupé comme pour le vin mousseux et la ficelle, il a su aussi dans d'autres occasions réaliser de gros gains, sans quoi il serait à bout depuis longtemps. M'imaginant qu'il ne connaissait pas ces gens-là, je crus de mon devoir de lui communiquer les renseignements que j'avais sur quelques uns d'entre eux. Vassiette d'abord, le bookmaker, ancien lad, ancien valet de chambre, ancien cocher, ancien entraîneur, qui a gagné quatre ou cinq millions à prêter aux propriétaires de chevaux à cinquante pour cent, et qui est affilié encore dans la plupart des grandes filouteries organisées en ces dernières années, et qui, non content de cela, voudrait plus et mieux encore, c'est-à-dire des affaires à peu près propres qui lui permettraient de compter pour quelqu'un.

Ensuite, Mélicieux, son secrétaire, ancien avoué, destitué pour escroqueries, plus dangereux que Vassiette, par cela qu'il n'est qu'un misérable et qu'il est dévoré de besoins que l'autre n'a pas.

(A suivre.) HECTOR MALOT.